

N°22/DEC/222

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION PAR NAM HOANG D'UN SPECTACLE INTITULÉ « STAND UP », LE
26 NOVEMBRE 2022 À LA SALLE GÉRARD PHILIPPE**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec Nam HOANG – 133 rue Jean Jaurès 94800 VILLEJUIF ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Stand Up », le 26 novembre 2022 à 20 heures, à la salle Gérard Philippe.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire Nam HOANG pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 3.150,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 2 novembre 2022.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication le - 7 NOV. 2022

- 7 NOV. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS